
**Gants de protection contre les
produits chimiques dangereux et les
micro-organismes —**

**Partie 1:
Terminologie et exigences de
performance pour les risques
chimiques**

Protective gloves against dangerous chemicals and micro-organisms —

Part 1: Terminology and performance requirements for chemical risks

[ISO 374-1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f8f6e86-8683-499b-ba93-58c36ca74299/iso-374-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f8f6e86-8683-499b-ba93-58c36ca74299/iso-374-1-2016>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 374-1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f8f6e86-8683-499b-ba93-58c36ca74299/iso-374-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f8f6e86-8683-499b-ba93-58c36ca74299/iso-374-1-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

| | |
|--|-----------|
| Avant-propos | iv |
| 1 Domaine d'application | 1 |
| 2 Références normatives | 1 |
| 3 Termes et définitions | 1 |
| 4 Échantillon | 2 |
| 4.1 Échantillon pour la perméation..... | 2 |
| 4.2 Échantillonnage pour les essais de pénétration..... | 3 |
| 4.3 Échantillonnage pour les essais de dégradation..... | 3 |
| 5 Exigence de performance | 3 |
| 5.1 Exigences générales..... | 4 |
| 5.2 Pénétration..... | 4 |
| 5.3 Dégradation..... | 4 |
| 5.4 Perméation..... | 4 |
| 5.4.1 Général..... | 4 |
| 5.4.2 Type A..... | 4 |
| 5.4.3 Type B..... | 5 |
| 5.4.4 Type C..... | 5 |
| 5.5 Exigences pour les gants de types A, B et C..... | 5 |
| 6 Marquage | 5 |
| 6.1 Marquage des gants de type A..... | 6 |
| 6.2 Marquage des gants de type B..... | 6 |
| 6.3 Marquage des gants de type C..... | 6 |
| 7 Informations fournies par le fabricant | 7 |

[ISO 374-1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f8f6e86-8683-499b-ba93-58c36ca74299/iso-374-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6f8f6e86-8683-499b-ba93-58c36ca74299/iso-374-1-2016>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC) voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/foreword.html.

L'ISO 374-1 a été élaborée par le Comité Européen de Normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 94, *Sécurité individuelle — Vêtements et équipements de protection*, sous-comité SC 13, *Vêtements de protection*, selon l'accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

L'ISO 374 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes*:

- *Partie 1: Terminologie et exigences de performance pour les risques chimiques*
- *Partie 5: Terminologie et exigences de performance pour les risques liés aux micro-organismes*

Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes —

Partie 1: Terminologie et exigences de performance pour les risques chimiques

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 374 spécifie les exigences relatives aux gants de protection servant à protéger l'utilisateur contre les produits chimiques dangereux et définit les termes à utiliser.

NOTE Si d'autres fonctions de protection doivent être couvertes, par exemple les risques mécaniques, les risques thermiques, la dissipation électrostatique, etc., il convient que la norme de performance spécifique appropriée soit utilisée en complément. Des informations supplémentaires sur les normes concernant les gants de protection peuvent se trouver dans l'EN 420.

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 374-2:2014, *Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes — Partie 2: Détermination de la résistance à la pénétration*

EN 374-4:2013, *Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes — Partie 4: Détermination de la résistance à la dégradation par des produits chimiques*

EN 420:2009, *Gants de protection — Exigences générales et méthodes d'essais*

EN 16523-1:2015, *Détermination de la résistance des matériaux à la perméation par des produits chimiques — Partie 1: Perméation par un produit chimique liquide dans des conditions de contact continu*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'EN 16523-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

produits chimiques dangereux

substance chimique potentiellement dangereuse pour la santé (cancérigène, mutagène, reprotoxique, toxique, nocive, corrosive, irritante, sensibilisante), comme définie dans toute législation nationale

Note 1 à l'article: Les précédentes Directives 1999/45/CE et 67/548/CEE ont été abrogées par le règlement 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

3.2

matériau d'un gant de protection

tout matériau ou combinaison de matériaux utilisés dans un gant de protection dans le but d'isoler les mains, ou les mains et les bras, d'un contact direct avec un produit chimique dangereux

3.3 gants de protection contre les risques d'exposition à des produits chimiques dangereux
gants de protection formant une barrière protectrice contre les *produits chimiques dangereux* (3.1)

3.4 dégradation
transformation avec détérioration d'une ou de plusieurs propriétés du *matériau d'un gant de protection* (3.2), suite au contact d'un produit chimique

Note 1 à l'article: Les signes de dégradation peuvent inclure l'écaillage, le gonflement, la désintégration, la fragilisation, la décoloration, les variations dimensionnelles, l'aspect, le durcissement, le ramollissement, etc.

3.5 pénétration
passage d'un produit chimique au travers de matériaux, de coutures, de trous et d'autres imperfections présentes dans le *matériau d'un gant de protection* (3.2) au niveau non moléculaire

3.6 perméation
processus par lequel un produit chimique migre à travers le *matériau d'un gant de protection* (3.2) à l'échelle moléculaire

Note 1 à l'article: La perméation implique:

- l'absorption des molécules du produit chimique dans la surface de contact (extérieure) d'un matériau;
- la diffusion des molécules absorbées dans le matériau;
- la désorption des molécules de la surface opposée (intérieure) du matériau.

3.7 produit chimique d'essai
substance chimique ou mélange de substances chimiques potentiellement dangereuses pour la santé, qui est utilisé, dans les conditions d'essai en laboratoire, pour déterminer le temps de passage

4 Échantillon

4.1 Échantillon pour la perméation

Chaque éprouvette de matériau destinée à faire l'objet d'un essai doit être conforme à l'exigence de l'EN 16523-1:2015, Article 7, de façon que le matériau puisse être scellé à l'intérieur de la cellule d'essai.

Trois éprouvettes d'essai doivent être prélevées dans la zone de la paume. Si le gant a une longueur supérieure ou égale à 400 mm et si la protection contre les risques chimiques est revendiquée pour la manchette, trois éprouvettes d'essai supplémentaires doivent être prélevées là où le centre se trouve à 80 mm de l'extrémité de la manchette (voir [Figure 1](#)).